

## Caractéristiques du navire<sup>2</sup>

Nom du navire .....

Numéro ou lettre distinctifs .....

Port d'immatriculation .....

Jauge brute .....

Zones océaniques dans lesquelles  
le navire est autorisé à naviguer .....

(règle IV/2) .....

Numéro OMI<sup>3</sup> .....

Date à laquelle la quille a été posée ou à laquelle la  
construction du navire se trouvait à un stade  
équivalent ou, le cas échéant, date à laquelle des  
travaux de conversion ou de transformation ou  
modification d'une importance majeure ont commencé .....

### IL EST CERTIFIÉ :

- 1 Que le navire a été visité conformément aux prescriptions de la  
règle I/7 de la Convention.
- 2 Qu'à la suite de cette visite, il a été constaté :
  - 2.1 que le navire satisfaisait aux prescriptions de la Convention en ce qui  
concerne :
    - .1 la structure, les machines principales et auxiliaires, les  
chaudières et autres récipients sous pression;
    - .2 les dispositions et les détails relatifs au compartimentage  
étanche à l'eau;

<sup>2</sup> Les caractéristiques du navire peuvent aussi être présentées horizontalement dans des cases.

<sup>3</sup> Conformément à la résolution A,600(15) intitulée "Système de numéros OMI d'identification des navires", ce renseignement peut être indiqué à titre facultatif.